



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session

Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 55/310 du 26 octobre 2000, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général (A/55/519), a élu M. Ruud Lubbers Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2001.
2. Par sa décision 58/401 du 6 octobre 2003, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général (A/58/396), a prorogé le mandat de M. Ruud Lubbers en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2004.
3. M. Ruud Lubbers ayant démissionné le 20 février 2005, M^{me} Wendy Chamberlin, Haut Commissaire adjoint pour les réfugiés, exerce les fonctions de Haut Commissaire par intérim jusqu'à l'élection d'un successeur.
4. Conformément au paragraphe 13 du Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale d'élire M. António Manuel de Oliveira Guterres (Portugal) Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de trois ans prenant effet le 15 juin 2005 et expirant le 14 juin 2008.
5. En conséquence, le Secrétaire général a l'honneur de demander, en vertu de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session d'un point subsidiaire additionnel intitulé « Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés », au titre du point 16 de l'ordre du jour intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections ».

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

